

Modernisation de l'industrie hôtelière et création de petites unités hôtelières

REGION GUADELOUPE

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à faciliter la mise aux normes internationales des structures hôtelières classées « constructions anciennes », et leur permettre de bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour leur entretien et la conservation du niveau qualitatif.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif :

- les structures hôtelières construites anciennes (plus de dix ans),
- les hôtels classés au minimum deux étoiles,
- les structures confrontées aux conditions climatiques difficiles de la Guadeloupe (soleil, cyclone, mouvement tectonique, air salin).

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Les dépenses éligibles portent sur la modernisation des hôtels et l'élargissement de l'offre d'hébergement de petites entreprises hôtelières de qualité : formation du personnel et investissements matériels.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention accordée par la région Guadeloupe est fonction du montant global :

- des opérations à effectuer,
- de la participation des autres organismes financiers,
- de l'impact attendu par la réalisation du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Le retrait et le dépôt du dossier se fait auprès du Direction du Tourisme, du Transport et du Désenclavement Numérique de la région Guadeloupe.

Pour toute information complémentaire il faut contacter le Service Tourisme du Conseil Régional de Guadeloupe au 05 90 80 40 26.

Organisme

REGION GUADELOUPE

- Avenue Paul Lacavé
Petit- Paris
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05 90 80 40 40
Télécopie : 05 90 81 34 19
Web : www.regionguadeloupe.fr